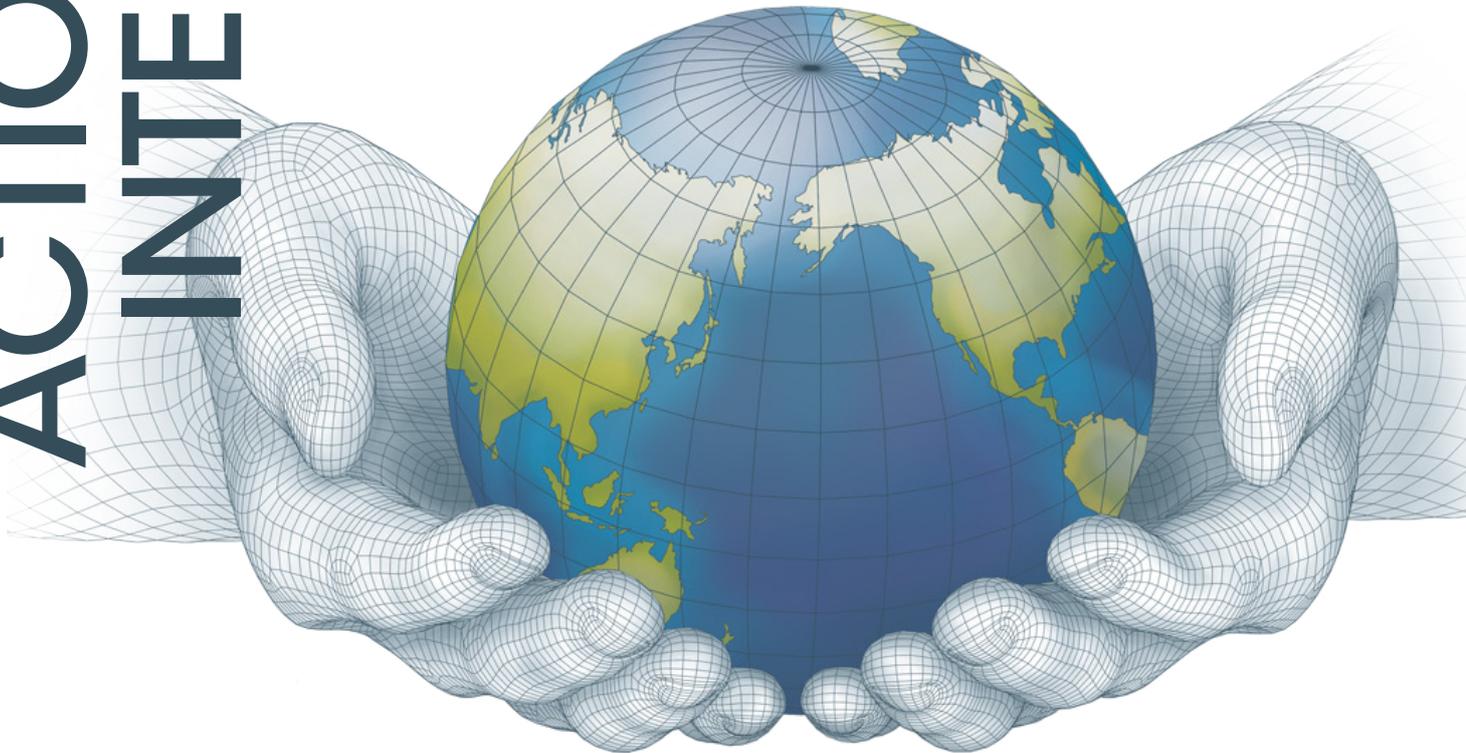


# ACTIONS DURABLES INTERNATIONALES

Janus Henderson  
INVESTORS



## Janus Henderson Horizon Global Sustainable Equity Fund Principes d'investissement



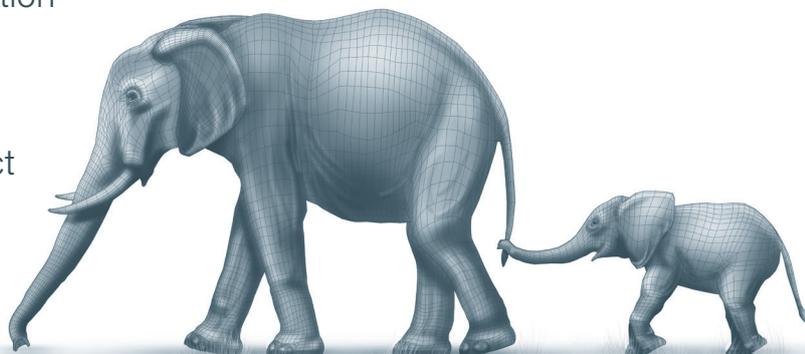
**Communication à visée promotionnelle.**

Document ne pouvant être redistribué. La valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité du montant investi.

Nous pensons qu'il existe un lien étroit entre le développement durable, l'innovation et la croissance cumulée à long terme.

Notre cadre d'investissement cherche à privilégier les entreprises ayant un impact positif sur l'environnement et la société tout en nous permettant de rester du bon côté des disruptions.

Nous sommes convaincus que cette approche offrira à nos clients une source de performance récurrente, un effet de capitalisation sur le long terme et un risque de perte atténué en cas de baisse.



## DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 1987, les Nations Unies publiaient leur premier rapport sur le développement économique durable. Intitulé « Notre avenir à tous », aussi connu sous le nom de rapport Brundtland, celui-ci définit le développement durable comme un « mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Pour ce faire, nous devons d'intégrer les aspects environnementaux et sociaux dans notre modèle économique.

La stratégie Janus Henderson Global Sustainable Equity a été fondée sur ces principes en 1991. Cela fait désormais près de 30 ans que nous investissons dans une optique de développement durable et que les enjeux environnementaux et sociaux constituent la pierre angulaire de notre politique d'investissement.

Notre approche d'investissement est flexible. Nous cherchons à adapter et à affiner notre approche à mesure que la science et les connaissances des problématiques de développement durable progressent.

Les publications ci-dessous ont eu une influence particulière :

- L'agenda 21 : le plan d'action des Nations Unies en matière de développement durable
- « L'avenir que nous voulons » : un document réaffirmant une vision commune pour le développement durable
- Les objectifs de développement durable : un ensemble de 17 objectifs mondiaux établis par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 pour l'an 2030

Ces publications ont guidé le classement de nos grandes tendances environnementales et sociales en quatre catégories : le changement climatique, la limitation des ressources, la croissance démographique et le vieillissement de la population.

# NOS GRANDES TENDANCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

---

Nous mettons l'accent sur quatre grandes tendances environnementales et sociales qui sont, selon nous, les plus pertinentes pour notre politique d'investissement et qui nous aident à établir nos critères de sélection positifs et négatifs. Elles s'inscrivent par nature dans la durée et sont reliées entre elles par des liens de causalité et d'interdépendance, les tendances environnementales ayant un impact sur les problématiques de durabilité sociale et vice versa. Nous cherchons à investir dans des sociétés qui proposent des solutions aux défis environnementaux et sociaux, qui créent de la richesse et qui répondent aux besoins de la société sans porter atteinte à notre « capital naturel » ; a contrario, nous évitons d'investir dans des sociétés qui offrent des biens ou des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

## Croissance de la population

La population mondiale devrait augmenter de deux milliards de personnes dans les 30 prochaines années<sup>1</sup>. Cette croissance va de pair avec de nombreux changements sociétaux et culturels et il est important de tenir compte de problématiques telles que l'âge, le sexe, la race, l'ethnicité, la religion et les inégalités. La tendance de vieillissement de la société est tellement généralisée que nous l'examinons de manière indépendante. La demande augmentera pour de nombreux types de produits et de services différents qui répondent aux besoins de cette population croissante et en évolution, allant des produits et des services de première nécessité, comme l'eau et le logement, aux transports, aux services financiers, à l'éducation, la santé, la sécurité et le bien-être. Nous cherchons à investir dans des sociétés produisant les biens et fournissant les services qui sont bénéfiques à la société, et qui le font tout en protégeant le capital naturel. Nous évitons d'investir dans des entreprises proposant des biens et des services qui nuisent à la société.

## Vieillesse de la population

La population mondiale vieillit, et quasiment tous les pays dans le monde voient augmenter le nombre et la proportion de personnes âgées au sein de leur population. Selon les Nations Unies, le vieillissement de la population est en passe de devenir l'une des plus importantes transformations sociales du XXI<sup>e</sup> siècle, avec des implications dans presque tous les segments de la société. D'ici 2050, on prévoit qu'une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans (16 %), par rapport à une sur onze en 2019 (9 %). Il est nécessaire de prendre en considération d'autres biens et services en ce qui concerne le vieillissement démographique, tels que les services de santé, la sécurité financière et la protection sociale, ainsi que les entreprises qui proposent des solutions répondant à la baisse du taux d'activité et à l'augmentation des taux de dépendance démographique.

## Ressources limitées

Le capital naturel est le fondement de la prospérité économique et du progrès social en matière de santé, de culture, d'identité et de bien-être. Le capital naturel est constitué de toutes les ressources mondiales renouvelables et non renouvelables, y compris les ressources géologiques, la terre, l'air, l'eau et tous les organismes vivants (biodiversité). Selon les estimations, la valeur annuelle des services écosystémiques que l'économie mondiale tire du capital naturel est supérieure au produit intérieur brut (PIB) mondial<sup>2</sup>. En raison de la croissance démographique et d'un modèle économique linéaire, les ressources naturelles sont dégradées et épuisées plus vite qu'elles ne peuvent se renouveler, ce qui compromet la capacité de l'économie mondiale à générer des richesses suffisantes pour soutenir les tendances sociales. Nous cherchons à investir dans des entreprises qui protègent, améliorent ou favorisent une utilisation plus raisonnable du capital naturel par l'augmentation de l'efficacité, l'adoption de modèles économiques circulaires ainsi que par l'atténuation et la réduction de la pollution. Nous évitons d'investir dans des entreprises qui dégradent ou épuisent le capital naturel.

## Changement climatique

Il s'agit du plus grand défi environnemental et social auquel le monde ait jamais été confronté. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a averti que, d'ici 2030, il serait nécessaire de diminuer d'environ 45 % « les émissions mondiales nettes de dioxyde de carbone d'origine humaine » par rapport aux niveaux de 2010 et d'arriver à zéro d'ici 2050 afin de contenir le réchauffement climatique en deçà de 1,5°C. »<sup>3</sup> Si ce n'était pas le cas, la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des peuples et la croissance économique seraient en péril. Il y a urgence à adopter un modèle économique bas carbone. Nous cherchons à investir dans des entreprises produisant des biens et offrant des services qui contribuent à l'atténuation, à la prévention et à l'éradication du changement climatique. Nous évitons d'investir dans des entreprises dont les activités aggravent le changement climatique ou ne sont pas compatibles avec un avenir bas carbone.

---

<sup>1</sup> Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU DAES) <https://www.un.org/development/desa/en/key-issues/population.html>  
<https://www.un.org/development/desa/en/news/population/world-population-prospects-2019.html>

<sup>2</sup> <https://www.ipcc.ch/report/srcl>

<sup>3</sup> Rapport spécial : Réchauffement climatique de 1,5 °C <https://www.ipcc.ch/sr15/>

# LES QUATRE PILIERS DE NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

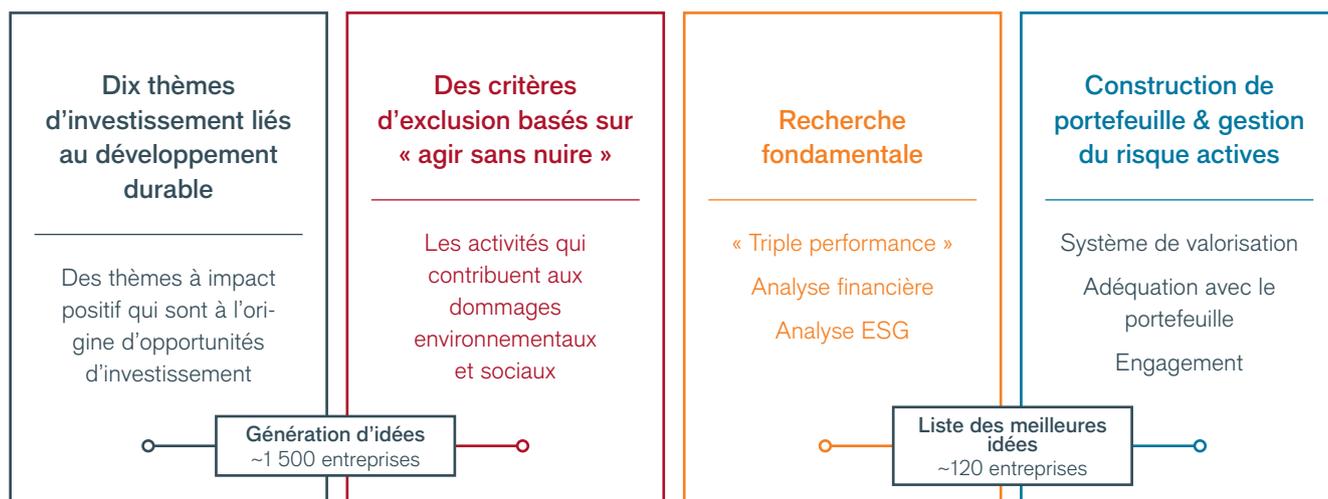
Nous considérons qu'il existe quatre éléments clés d'une approche d'investissement durable. Il y a souvent des conflits entre le développement durable environnemental et social et notre approche vise à les résoudre en utilisant des critères d'investissement positifs et négatifs (exclusion) et en prenant en considération à la fois les produits et les activités d'une entreprise. L'engagement auprès des entreprises et la gestion active du portefeuille sont des volets essentiels de toute véritable stratégie d'investissement durable.

## Les quatre piliers:

- Impact positif** : Dix thèmes de développement durable guident la génération d'idées et l'identification des opportunités d'investissement à long terme.
- Ne pas nuire** : des critères d'exclusion stricts sont adoptés. Nous n'investissons pas dans des activités qui contribuent aux dommages environnementaux et sociaux. Cela nous permet également d'éviter d'investir dans les secteurs les plus susceptibles d'être les témoins de disruptions technologiques.
- Le concept de « triple performance »** : la recherche fondamentale évalue la façon dont les entreprises donnent la priorité aux profits, aux personnes et à la planète.
- Gestion active du portefeuille et engagement actif** : un engagement collaboratif, collectif et continu est un aspect clés du processus de construction d'un portefeuille différencié avec une part active généralement élevée (>90 %).

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Notre politique d'investissement est alignée sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Elle tient compte des enjeux environnementaux et sociaux à tous les stades du processus d'investissement, ainsi que des nombreux conflits entre le développement durable environnemental et social.



**UN PORTEFEUILLE D' ACTIONS INTERNATIONALES DE FORTE CONVICTON,  
À IMPACT POSITIF ET COMPOSÉ DE 50-70 POSITIONS**

## THÈMES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les enjeux environnementaux et sociaux constituent la pierre angulaire de notre approche d'investissement. Nous cherchons à investir dans des entreprises stratégiquement alignées sur les puissantes tendances environnementales et sociales qui transforment l'économie mondiale. Nous sommes convaincus que ces entreprises doivent témoigner d'une croissance du capital grâce à des produits ou services qui favorisent un changement environnemental ou social positif et, ce faisant, ont un impact sur le développement d'une économie mondiale durable.

Nous débutons notre évaluation des entreprises, que nous désignons également par « génération d'idées », « cadre thématique » ou « critères de sélection positive » dans certains autres de nos documents, en déterminant où elles se situent dans au moins un de nos dix thèmes environnementaux et sociaux qui englobent des critères positifs. Cette évaluation est basée sur l'impact des produits/services offerts par l'entreprise. Elle est de nature quantitative et qualitative et implique un examen rigoureux du cycle de vie du produit ou du service.

Les thèmes environnementaux et sociaux servent de cadre pour la génération d'idées ; aux fins de construction du portefeuille, la distribution des thèmes n'est toutefois pas imposée. L'allocation thématique intègre des aspects qualitatifs. Afin de garantir l'intégrité thématique, l'équipe ISR Actions internationales et l'équipe Gouvernance et investissement responsable (GRI) se concertent pour savoir si une société devrait faire partie de l'univers ISR.

### QUATRE GRANDES TENDANCES

Les quatre grandes tendances environnementales et sociales que sont le changement climatique, la limitation des ressources, la croissance démographique et le vieillissement de la population exercent d'énormes pressions sur l'économie mondiale. En raison du changement climatique, l'avenir de l'économie mondiale sera façonné par l'urgence de développer des infrastructures énergétiques à faible émission de carbone. Parallèlement, il est vital que la productivité mondiale soit maintenue afin de soutenir la croissance et le vieillissement de la population. Nos critères positifs nous amènent à investir dans les entreprises qui ont un impact positif sur la société et l'environnement grâce aux produits et aux services qu'elles vendent et par la manière dont elles gèrent leurs opérations ; elles soutiennent alors les Objectifs de développement durable<sup>4</sup>.



RESSOURCES LIMITÉES



CHANGEMENT CLIMATIQUE



CROISSANCE DE LA POPULATION



VEILLISSEMENT DE LA POPULATION

### 10 THÈMES

#### ENVIRONNEMENT

- Efficiences
- Énergie verte
- Gestion de l'eau
- Services environnementaux
- Transports écologiques

#### UN PORTEFEUILLE BAS-CARBONE

#### VOLET SOCIAL

- Immobilier et finance durables
- Sécurité
- Qualité de vie
- Savoirs et technologie
- Santé

Au cours de la prochaine décennie, un changement radical des flux de capitaux à l'échelle mondiale est attendu (l'argent utilisé pour les investissements, les échanges et les activités commerciales), à tel point que des secteurs entiers risquent d'être perturbés. Nous pensons que nous créerons de la valeur pour nos investisseurs en investissant dans les entreprises dont les activités sont en accord avec les grandes tendances mondiales et en évitant celles qui ne sont pas compatibles avec une économie durable.

<sup>4</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/>



### ÉNERGIE VERTE

Une transition globale des modes actuels de consommation énergétique en faveur d'énergies renouvelables et plus propres est essentielle pour limiter le réchauffement climatique. De plus, le stockage par batteries devrait jouer un rôle capital en favorisant un usage plus répandu des énergies renouvelables grâce au lissage des pics et des creux liés aux variations de production des parcs éoliens et solaires.

**Développement et exploitation d'énergies renouvelables, technologie liée aux énergies renouvelables, technologie des batteries**



### EFFICIENCE

Quasiment les deux tiers des énergies primaires contenues dans les combustibles fossiles mondiaux sont épuisées. Outre la réduction des émissions, des gains d'efficacité sont indispensables au niveau de l'utilisation de toutes les ressources naturelles, y compris les matériaux, les aliments et l'eau. Par définition, l'efficacité consiste à minimiser l'impact environnemental tout en continuant d'offrir à la société des biens et services essentiels.

**Équipements électriques, processus industriels et technologies d'automatisation, matériaux de construction, logiciels, semi-conducteurs**



### SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

La valeur du « capital naturel » n'est représentée dans aucun indicateur économique, alors qu'elle est le fondement de la prospérité. La croissance démographique et notre modèle économique linéaire ont de nombreuses incidences négatives sur l'environnement. La gestion des déchets, le contrôle de la pollution, la protection et la réhabilitation de l'environnement tout comme la création de modèles économiques circulaires sont devenus indispensables.

**Recyclage et économie circulaire, capital naturel, emballages durables, gestion des déchets, ingénierie environnementale et infrastructure**



### TRANSPORTS ÉCOLOGIQUES

Les transports sont un des principaux responsables de la pollution et des gaz à effet de serre et la réduction de leur impact est enjeu clé d'intérêt public. De nombreuses opportunités existent pour les entreprises pionnières dans les nouvelles technologies énergétiques, l'efficacité des véhicules, les infrastructures de transports publics et autres solutions à faible intensité carbonique.

**Véhicules électriques, technologie des véhicules électriques, voies ferrées, transports publics, économie partagée, vélos**



### GESTION DE L'EAU

Des pressions existent sur l'eau à la fois du côté de l'offre (réserves d'eau douce insuffisantes, distribution inégale, mauvaise qualité et changement climatique) et de la demande (usage accru dans l'agriculture, l'industrie et les espaces municipaux/résidentiels). Pour parer à cette pénurie, il faut investir massivement dans les infrastructures et faire évoluer les comportements.

**Services d'approvisionnement en eau, technologie liée à l'eau, infrastructures de l'eau**



### SAVOIRS ET TECHNOLOGIE

Un lien étroit existe entre le développement durable et l'innovation. L'innovation technologique et les progrès de la connaissance jouent un rôle fondamental dans le développement d'un modèle économique plus durable. Le monde a besoin d'entreprises qui fournissent des outils et des services permettant d'accroître la productivité et l'innovation.

**Logiciels, semi-conducteurs, IA, « cloud computing », robotique, services de communication, enseignement et publication**



### SANTÉ

Le vieillissement de la population exerce des pressions systémiques sur les besoins en services médicaux et sociaux. La demande en soins de santé augmentant avec l'âge, l'enjeu sera d'offrir des soins et des services abordables à ce pan grandissant de la société pendant une durée plus longue (car l'espérance de vie progresse également), tout en favorisant l'innovation médicale pour répondre à des besoins encore non satisfaits.

**Assurance-santé, technologies médicales, services de santé, diagnostics**



### SÉCURITÉ

La croissance démographique, le progrès technologique et le changement climatique élargissent et multiplient les différents risques. Les entreprises offrant des biens et services qui préviennent ou atténuent ces risques sont essentielles pour protéger la vie sur Terre et améliorer la résistance de l'économie. Il s'agit notamment de technologies ou de services liés à la sécurité routière, aux catastrophes naturelles, à la cyber-sécurité ou à la sécurité alimentaire.

**Tests alimentaires, médicamenteux et environnementaux, sécurité des transports et des installations électriques, équipements de sécurité publique, assurance, assurance qualité**



### IMMOBILIER ET FINANCE DURABLES

Les services financiers font partie intégrante du développement d'une économie durable. Les banques fournissent des produits et des services essentiels pour les épargnants, les emprunteurs et les entreprises. Les compagnies d'assurance contribuent à la résistance de l'économie. L'urbanisation, les tendances démographiques et le changement climatique exigent la construction d'habitations (et autres types de bâtiments utilisés dans le cadre des services sociaux) durables et résistants.

**Technologie financière, assurance, banques commerciales et de détail, immobilier, paiements digitaux**



### QUALITÉ DE VIE

Des milliers d'années de développement humain ont abouti à l'apparition de sociétés riches et diverses, aux besoins complexes. De nombreuses entreprises offrent des biens ou des services qui contribuent positivement à la société et à la culture humaines en améliorant la qualité de vie dans des domaines tels que l'hygiène de vie, les biens de consommation durables, le divertissement ou les loisirs.

**Divertissement et loisirs, sports et remise en forme, prêt-à-porter durable, alimentation saine**

## CRITÈRES D'EXCLUSION ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

---

L'impact négatif du coût des externalités économiques sur la prospérité mondiale est de plus en plus reconnu. Nous cherchons à éviter les entreprises impliquées dans des activités qui nuisent à la société ou à l'environnement. De telles entreprises sont selon nous plus exposées aux risques de disruption ou d'évolution de la réglementation gouvernementale.

Nous définissons clairement des normes, que nous désignons également par « filtrage négatif », « critères négatifs » ou « critères d'exclusion » dans certains autres de nos documents, qui régissent les sociétés que nous excluons de notre univers d'investissement.

### Exclusions par pays

Nous faisons appel à un fournisseur externe afin de vérifier que toutes les entreprises, ainsi que leurs bénéficiaires effectifs et, selon le cas, leurs administrateurs, ne figurent pas sur les listes de sanctions établies par le « Bureau de contrôle des avoirs étrangers » (*Office of Foreign Assets Control* ou OFAC), l'Union européenne, l'ONU et de nombreux pays y compris le Canada, l'Australie, la Suisse et le Royaume-Uni. En outre, le registre des actionnaires est soumis à une vérification hebdomadaire auprès des listes de sanctions de l'OFAC, de l'UE et du Trésor de Sa Majesté (*Treasury HM*).

### Régimes oppressifs

Notre approche fait la distinction entre les entreprises qui ne peuvent conduire leurs activités qu'en soutenant un régime oppressif et celles qui peuvent apporter une véritable contribution environnementale et sociale en investissant et en aidant à améliorer les normes. Chaque entreprise est évaluée au cas par cas.

Les informations sont obtenues grâce aux données des organismes suivants :

- Freedom House
- Données de Transparency International
- Les indices internationaux de développement humain par pays, fournis par le programme des Nations Unies pour le développement
- L'indice MSCI pour les droits de l'homme

### Exclusions d'investisseurs

Nous pensons que nos exclusions sont exhaustives et fiables et englobent la plupart des types de filtrage et de méthodes d'exclusion. Nous surveillons quelques listes d'exclusion créées et mises à jour par des investisseurs au cas par cas.<sup>5</sup>

### Fiscalité

La transparence en matière d'impôt sur les sociétés est importante pour les raisons suivantes :

- Chercher à comprendre dans quelle mesure les futurs flux de trésorerie se basent sur la performance des activités sous-jacentes et dans quelle mesure ils dépendent d'autres facteurs, comme l'accès aux subventions et l'utilisation de régimes fiscaux artificiels qui sont susceptibles de connaître des difficultés à l'avenir.
- Les activités d'évitement de l'impôt sur les sociétés peuvent indiquer la présence de risques sous-jacents juridiques, opérationnels, de réputation, financiers et/ou liés à la gouvernance.
- Les pratiques fiscales des sociétés de notre portefeuille doivent résister à l'examen des parties prenantes et à de possibles changements réglementaires.
- L'imposition des entreprises soutient les besoins matériels (par exemple, les infrastructures) et immatériels (l'éducation, les aspects de gouvernance/juridiques, etc.) de la société.

---

<sup>5</sup> Nous n'investissons dans aucune entreprise figurant sur la liste de surveillance et d'exclusion de sociétés établies par Norges Bank, que celles-ci soient exclues ou placées sous surveillance. Nous passons cette liste en revue tous les mois afin de nous y conformer. Les exclusions sont réglementées par les directives en matière de surveillance et d'exclusion de sociétés établies par le *Government Pension Fund Global* et adoptées par le Ministère des Finances le 18 décembre 2014.

## Le Pacte mondial des Nations Unies (filtrage fondé sur des normes)

L'ensemble des positions de la stratégie est conforme au Pacte mondial des Nations unies, dont les dix principes couvrent les droits de l'Homme, la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, la corruption et la pollution environnementale<sup>6</sup>.

**Tableau 1 : Illustration des principes et des problématiques qu'ils recouvrent<sup>7</sup>**

Domaine concerné par des normes	Principes	Problématiques
Droits de l'Homme	<p><b>Principe 1</b> : Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.</p> <p><b>Principe 2</b> : Les entreprises doivent veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap</li> <li>• Sexe</li> <li>• Orientation sexuelle</li> <li>• Nationalité</li> <li>• Origine sociale</li> <li>• Ethnie</li> <li>• Religion ou croyances</li> </ul>
Main d'œuvre	<p><b>Principe 3</b> : Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.</p> <p><b>Principe 4</b> : Les entreprises doivent contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.</p> <p><b>Principe 5</b> : Les entreprises doivent contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.</p> <p><b>Principe 6</b> : Les entreprises doivent contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail des enfants</li> <li>• Droits des enfants</li> <li>• Travail forcé et traite d'êtres humains</li> <li>• Main d'œuvre</li> <li>• Travailleurs immigrés</li> <li>• Recrutement</li> <li>• Rémunération</li> <li>• Heures de travail et de repos/congés payés</li> <li>• Protection de la maternité</li> <li>• Sécurité de l'emploi</li> <li>• Missions professionnelles</li> <li>• Évaluation des performances et évolution professionnelle</li> <li>• Formation et opportunités</li> <li>• Perspectives professionnelles</li> <li>• Sécurité sociale</li> <li>• Sécurité et santé au travail</li> </ul>
Environnement	<p><b>Principe 7</b> : Les entreprises doivent appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.</p> <p><b>Principe 8</b> : Les entreprises doivent prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.</p> <p><b>Principe 9</b> : Les entreprises doivent favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biodiversité</li> <li>• Changement climatique</li> <li>• Énergie</li> <li>• Alimentation et agriculture</li> <li>• Eau et assainissement</li> <li>• Déchets</li> <li>• Océan</li> <li>• Atténuation du changement climatique</li> <li>• Utilisation des terres</li> <li>• Produits chimiques</li> <li>• Matériaux</li> </ul>
Lutte contre la corruption	<p><b>Principe 10</b> : Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre la corruption</li> <li>• Paix</li> <li>• État de droit</li> <li>• Effort humanitaire</li> </ul>

<sup>6</sup> Les Dix principes du Pacte mondial des Nations unies sont dérivés de : la Déclaration universelle des droits de l'homme en matière de travail, la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations unies contre la corruption. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>. Toutes les informations sont correctes au 17 mai 2019.

<sup>7</sup> <https://www.unglobalcompact.org/library>

## DES CRITÈRES D'EXCLUSION BASÉS SUR « AGIR SANS NUIRE »

Nos exclusions sont cohérentes sur le plan éthique, social, environnemental et financier. Nombre d'externalités négatives, comme la pollution de l'environnement, la violence, les conflits armés et le tabagisme, ont des effets néfastes sur l'économie mondiale.

### Informations importantes : Limites « de minimis »

Lorsque cela est possible, nous visons une exposition nulle en ce qui concerne les critères d'exclusion. Toutefois, il peut y avoir des cas où nous appliquons la limite de minimis. Une limite de minimis est un seuil au-dessus duquel l'investissement ne sera pas réalisé et concerne la portée de l'activité commerciale d'une entreprise. La limite peut être quantitative (par ex. exprimée sous la forme d'un pourcentage des revenus d'une entreprise) ou peut impliquer une évaluation plus qualitative. Les limites de minimis existent, car il n'est parfois pas faisable d'éviter intégralement une industrie étant donné la nature complexe des opérations commerciales.

Dans ces cas-là, nous n'investissons dans une entreprise que si nous estimons que l'activité « exclue » forme une petite partie des activités de l'entreprise et lorsque nos recherches démontrent que l'entreprise gère cette activité conformément aux meilleures pratiques.

Lorsque l'activité est associée aux revenus d'une entreprise, nous utilisons un seuil de 5 %. Lorsque l'activité est associée aux opérations d'une entreprise, nous nous assurons de la prise de mesures par l'entreprise pour améliorer sa performance ou la gestion exemplaire de ces opérations. Toute entreprise ayant un comportement inadéquat persistant sera exclue, sauf preuve évidente d'un progrès significatif.

### Nous cherchons à exclure les entreprises dont les produits ou opérations sont directement associés aux critères suivants :

<b>Alcool</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la production et la vente de boissons alcoolisées.
<b>Essais sur les animaux</b>	Nous excluons les entreprises qui utilisent l'expérimentation animale à des fins non médicales. Nous n'autorisons l'expérimentation animale à des fins médicales que si l'entreprise utilise les meilleures pratiques conformément à la règle des « 3R » (réduire, raffiner, remplacer).
<b>Armement</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la production ou la vente directe d'armes. Nous n'investissons pas dans les entreprises impliquées dans la production directe de mines, d'armes à sous-munitions, d'armes biologiques / chimiques et d'armes nucléaires.
<b>Substances chimiques dangereuses</b>	Nous excluons les entreprises qui fabriquent ou vendent des produits chimiques ou des produits contenant des substances chimiques ayant fait l'objet d'interdictions ou de sévères restrictions dans les marchés les plus importants dans le monde. Cela inclut les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les microsphères, les polluants organiques persistants et la fabrication de toute autre substance interdite ou à usage restreint en vertu de conventions internationales.
<b>Industries controversées</b>	Nous excluons les entreprises qui génèrent des émissions de carbone élevées ou exploitent des ressources non renouvelables, directement ou par l'intermédiaire de leur chaîne logistique, sauf si l'entreprise peut démontrer qu'elle répond très positivement aux questions environnementales et sociales. Notre définition des industries litigieuses inclut le ciment, la pêche, l'exploitation minière, l'huile de palme et le bois.
<b>Extraction et raffinage de combustibles fossiles</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans l'extraction et le raffinage de charbon, de pétrole et de gaz.
<b>Production d'électricité à partir de combustibles fossiles</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Les investissements dans les entreprises produisant de l'électricité à partir de gaz naturel peuvent être autorisés dans les cas où la stratégie de l'entreprise comprend une transition vers la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.
<b>Fourrure</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la vente ou dans la fabrication de produits contenant de la fourrure d'origine animale.
<b>Jeux d'argent</b>	Nous excluons les entreprises dont les activités sont liées aux jeux d'argent.
<b>Génie génétique</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés (OGM ; animaux ou plantes, par ex.). L'investissement dans les entreprises qui utilisent des technologies génétiques à des fins médicales ou industrielles peut être accepté si l'application de normes environnementales et sociales élevées peut être démontrée. Les entreprises qui utilisent ou vendent des produits employant de telles technologies peuvent être acceptées si les ingrédients contenant des OGM sont clairement étiquetés en tant que tel.
<b>Production de produits laitiers et de viande</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans la production ou le traitement de viande/volaille, de produits laitiers ou d'œufs, ou dont l'activité principale implique leur vente.
<b>Agriculture intensive</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans des activités agricoles intensives, sauf si l'entreprise peut démontrer qu'elle répond très positivement aux questions environnementales et sociales.
<b>Énergie nucléaire</b>	Nous excluons les entreprises impliquées dans le cycle du combustible à l'uranium, le traitement de déchets nucléaires ou dans la fourniture d'équipement spécialisé lié au nucléaire ou de services dédiés à la construction ou à l'exploitation de centrales ou d'installations nucléaires.
<b>Pornographie</b>	Nous excluons les entreprises qui publient, impriment ou distribuent des journaux ou des magazines ou distribuent des films ou des vidéos classés comme matériel à contenu pornographique.
<b>Tabac</b>	Nous excluons les entreprises qui sont impliquées dans des activités liées à la production et de vente de produits du tabac.

## COMITÉ DE CONTRÔLE ÉTHIQUE

---

Le Comité de contrôle éthique de Janus Henderson supervise le développement, la gestion et la mise en œuvre des critères d'exclusion et se réunit quatre fois par an. Il est tenu :

- D'approuver la nomination d'un fournisseur de recherche externe pour conseiller les gérants d'actifs quant au respect des critères d'exclusion pour la stratégie
- D'examiner toute participation de la stratégie qui ne respecte pas les conseils relatifs aux critères d'exclusion offerts par le fournisseur de recherche externe
- D'approuver toutes les modifications apportées aux critères d'exclusion et aux seuils de minimis.

Compte tenu de la complexité des problématiques et de l'imperfection potentielle des informations disponibles, le Comité fait savoir qu'il ne peut que « s'efforcer » de respecter ces obligations ; nous essayons, avec le Comité, de garantir lorsque cela est possible que les investissements soient réalisés conformément à nos principes d'investissement.

## L'INTÉGRATION DES QUESTIONS ESG

---

L'analyse des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) constitue un élément essentiel de notre processus lorsque nous envisageons d'investir dans une entreprise. Nous sommes convaincus que les entreprises dont les pratiques de gouvernances sont avisées, dont les relations avec les parties prenantes sont étroites, qui gèrent les risques environnementaux et sociaux de manière responsable, ont davantage de chances de créer de la valeur actionnariale de manière durable.

Nous examinons les questions telles que la chaîne logistique de l'entreprise, sa réputation, sa valeur de marque, ses mesures incitatives en matière de gestion et la durabilité de la performance de l'industrie ; tous ces éléments sont potentiellement impactés par les facteurs ESG.

Les questions ESG principales considérées comme étant une partie du processus d'investissement comprennent la gouvernance d'entreprise, le capital humain et la diversité, l'empreinte carbone, les controverses, la transparence et l'éthique commerciale.

En plus de considérer les problématiques ESG comme un élément essentiel de notre processus d'investissement, nous avons accès à des données ESG externes spécialisées, qui sont directement reliées aux systèmes que nous utilisons pour surveiller les portefeuilles.

## VOTE ET DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

---

Le dialogue avec les entreprises constitue une part importante de notre processus d'investissement. Les réunions que nous organisons avec les entreprises portent sur un large éventail de sujets qui comprennent des problématiques environnementales et sociales. Nous adoptons une approche active qui nous permet de donner notre point de vue aux entreprises et de chercher des pistes d'amélioration de la performance, notamment par l'intermédiaire de normes adaptées en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

La Politique d'investissement responsable de Janus Henderson expose notre approche à l'égard des enjeux ESG, y compris notre politique de vote par procuration.

Pour garantir leur réussite sur le long terme, nous sommes convaincus que les entreprises doivent non seulement élaborer et exécuter des stratégies commerciales adéquates, mais également maintenir des normes élevées dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociale d'entreprise. Par conséquent, les entreprises doivent exercer leurs activités conformément aux normes applicables aux niveaux national et international dans ces deux domaines.

### DIALOGUER AVEC LES ENTREPRISES

Nous nous efforçons de dialoguer avec les entreprises lorsque les informations fournies par celles-ci concernant leurs pratiques fiscales sont insuffisantes. Ce dialogue sera conforme à la recommandation émise par les PRI des Nations Unies dans leur rapport **Évaluer et dialoguer sur la transparence fiscale des sociétés : le guide des investisseurs.**

Ces principes d'investissement ont pour but d'apporter de la transparence sur la façon dont nous investissons, mais ils ne font partie d'aucun accord légal. La manière d'appliquer ces principes peut varier. Ces informations sont exactes au moment de la publication, le 30 juin 2020.

## Informations importantes

Tout investissement devra être effectué uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus du Fonds (y compris les informations contenues dans les documents annexes correspondants), qui contient les restrictions d'investissement. Ce document a une visée promotionnelle et ne représente qu'un résumé ; les investisseurs potentiels doivent lire le prospectus et, le cas échéant, le document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds avant d'effectuer tout investissement. Les informations fournies sur le Fonds sont exclusivement destinées à des clients résidant hors des États-Unis. Aucune des informations contenues dans ce document ne constitue ni ne doit être interprétée comme une recommandation. Le présent document ne constitue pas une recommandation quant à la vente ou l'achat d'un placement quelconque. Il ne constitue pas un contrat quant à la vente ou l'achat d'un placement quelconque. Les performances passées ne sont pas forcément un indicateur fiable des performances futures. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions ni des frais engagés lors de l'achat et de la cession des actions. Les déductions pour les charges et les dépenses ne sont pas étalées sur toute la durée de l'investissement, mais elles peuvent être réalisées en une fois au moment de la souscription. Si vous vous retirez d'un investissement dans les 90 jours civils suivant votre souscription, des frais de transaction pourraient vous être imputés, tel que défini dans le prospectus du Fonds. Cela peut avoir un impact sur la somme d'argent que vous recevrez et il se peut que vous ne récupériez pas l'intégralité de la somme investie. La valeur d'un investissement et ses revenus peuvent fluctuer fortement à la hausse comme à la baisse. Certains compartiments du Fonds peuvent être soumis à une volatilité accrue en raison de la composition de leurs portefeuilles respectifs. Les hypothèses retenues en matière fiscale peuvent être modifiées si la législation change, et le montant de l'exonération fiscale (le cas échéant) dépendra de chaque cas individuel. Pour tout investissement effectué par le biais d'un intermédiaire, nous vous recommandons de contacter ce dernier directement, les frais, les performances et les conditions dépendant de chaque cas individuel.

Le Janus Henderson Horizon Fund (ci-après dénommé le « Fonds ») est une SICAV de droit luxembourgeois immatriculée le 30 mai 1985, gérée par Henderson Management S.A. Une copie du prospectus du Fonds et du document d'informations clés pour l'investisseur peut être obtenue auprès de Henderson Global Investors Limited en sa qualité de Gestionnaire et de Distributeur. Publié par Janus Henderson Investors. Janus Henderson Investors est le nom sous lequel les produits et services d'investissement sont fournis par Janus Capital International Limited (n° de reg. 3594615), Henderson Global Investors Limited (n° de reg. 906355), Henderson Investment Funds Limited (n° de reg. 2678531), AlphaGen Capital Limited (n° de reg. 962757), Henderson Equity Partners Limited (n° de reg. 2606646), (chacune enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles au 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE et réglementée par la Financial Conduct Authority) et Henderson Management S.A. (numéro de registre B22848 au 2 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier). Un exemplaire du prospectus du Fonds, du document d'informations clés pour l'investisseur, des statuts constitutifs et des rapports annuels et semestriels peut être obtenu sans frais auprès des bureaux locaux de Janus Henderson Investors : 201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3AE pour les investisseurs britanniques, suédois et scandinaves ; Agent payeur français BNP Paribas Securities Services, 3, rue d'Antin, F-75002 Paris ; prestataire de services financiers belge CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles ; ou le Représentant suisse BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich qui est également l'Agent Payeur suisse. Henderson Management S.A. est autorisé à exercer ses activités en France par l'intermédiaire de sa succursale française conformément aux dispositions du passeport européen pour les fournisseurs de services d'investissement en vertu de la Directive 2004/39 du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers. L'agence Française de Henderson Management S.A. est enregistrée en France en tant que Société Anonyme d'un Etat membre de la CE ou partie à l'accord sur l'espace économique européen avec un numéro d'enregistrement 848 778 544 R.C.S. Paris et le siège statutaire à 32 rue des Mathurins, 75008 Paris, France. Janus Henderson, Janus, Henderson, Knowledge Shared, Knowledge. Shared et Knowledge Labs sont des marques déposées de Janus Henderson Group plc ou de l'une de ses filiales. © Janus Henderson Group plc.